CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.
Et autres lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur **MARIETTA**, capit. Rhodes, partira du bas du chemin-à-coulisses, tous les samedis à 4 heures P. M. et ira à la Mobile, lors qu'il aura suffisamment de frêt et passage offert. Le bateau a d'excellent emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord. [28 juin—4m] THOMAS RHODES.

POUR LE HAVRE.
Le navire **CYRUS-BUTLER**, capit. Frost, partira le 8 juillet, ayant de bons emménagemens et pourra prendre quelques passagers, s'adresser à bord, ou à
28 juin J. MAGER.

POUR LIVERPOOL.
Le navire **JOHN MARSH**, capit. Clucas, a commencé à chargé, et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
26 juin BENJ. BOOTH & Co.

POUR NEWPORT (R. I.)
Le navire **DUBLIN PACKET**, capitaine Butler, partira pour le dit port, le 27 courant. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
26 juin QUERTIER & BOUTIN.

POUR LIVERPOOL.
Le beau brick anglais **MARY**, capitaine Morton, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
18 juin BENJ. BOOTH & Co.

DEMANDE d'un bon navire pour le Havre, s'adresser à
17 juin J. MAGER.

POUR LE HAVRE,
Le navire fin voilier **PLATO**, capitaine Colgan, partira sous peu, et peut recevoir commodément 6 à 8 passagers. S'adresser au capitaine à bord, ou à
3 juin THEOD. NICOLET & Co.

POUR BALTIMORE,
Le brick (A 1,) doublé et chevillé en cuivre, **CARROLL**, capitaine Swan, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau No. 80, ou à
HARRISON, BROWN & Co.
31 mai rue Royale, nº 117

POUR LE HAVRE,
Le navire fin voilier **NEW-ORLEANS**, capitaine Patten, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
28 mai THEOD. NICOLET & Co.

A LOUER.—Une Maison de 7 appartemens, un office, un établissement dans la cour pouvant loger quinze esclaves, une écurie &c. située rues [illegible]ville et Amour. CHS. HATREL,
23 juin rue de Chartres, No. 123.

A LOUER.
La belle maison connue sous le nom de **HOTEL DU LAC** située à l'embouchure du Bayou St. Jean, sur le site élevé de l'ancien port, incontestablement la situation la plus agréable des bords du lac. Les améliorations récentes des routes des deux côtés du Bayou donnent l'assurance que les améliorations ne seront pas interrompues.

Le mobilier peut être pris à une raisonnable évaluation et les conditions seront libérales.

Pour une personne active et industrieux il s'offre rarement d'aussi belle occasion d'employer son capital. On peut prendre possession de suite. Pour plus de renseignement, s'adresser à
B. BOOTH & Co.

A LOUER.
Le haut et les dépendances de la maison située à l'encoignure des rues Levée et St. Philippe, on donnerait la préférance à qui voudrait l'occuper plusieurs années. Pour le prix et les conditions, s'adresser à R. TOLEDANO,
6 juin—6 rue St. Louis, No. 17.

A LOUER.
Un beau magasin neuf, rue Toulouse entre Bourgogne et Remparts pouvant servir d'entrepôt, s'adresser à P. O. SORBE,
6 juin rue Royale, No. 118.

A LOUER.
Le beau **MAGASIN** à 3 étages que MM. Gurlie & Guillot viennent de bâtir dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Iermann; s'adresser à M. [illegible]PUECH, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jefferson. 17 mai—3.

A LOUER.
Pour entrer de suite en possession, une **MAISON** en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
7 mai rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

A LOUER.—Le premier étage de la maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 85, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
15 mai

T. LANAVIT encoignure des rues Bourbon et Douane, offre à vendre les articles suivants, arrivant de Marseille et Bordeaux :
Nougat blanc en boîtes de fer blanc ;
Fruits cristalisés en boîtes, Saucissons ;
Anisette superfine en paniers ;
Vieux cognac de qualité supérieure ;
Guignolet d'Angers en paniers ;
Liqueurs assorties ;
Vins en caisse de divers crus, tels que Chateau Laffitte, Haut Brion, Larose et vin blanc de Sauterne.
Egalement en magasins.
Quelques caisses de Vin supérieur du Porto ;
Fruits confits de la Havane ;
Essence de vinaigre pour les maladies épidémiques ;
Sirops de toute espèce ;
Cerises et fruits à l'eau-de-vie ;
Kirchwaser, Absynthe de Suisse ;
Moutarde anglaise et française ;
Sardines et conserve de Colin, et toutes sortes de provisions pour navires et ménages ;
2 quarts de pipes de vieux Vin de Madeire de 1ère qualité ;
2 pipes de Genièvre de Hollande ; le tout directement importé et à vendre par T. LANAVIT,
15 juin encoignure Bourbon & Douane.

REÇUS par les derniers arrivages d'Angleterre et à vendre par le soussigné, au No. 35, rue de la Levée. Fers à repasser, fil de fer et de cuivre ; Pots d'étain, porte bouteilles, cercles en cuivre et en feuille ; Boîtes en ferblanc vernissées pour papiers, avec des serrures patentées ; Grecques à café (plaques) de diverses grandeurs ; Poignées de rideaux, ratières et sourissières en fil de fer ; Serrures patentées, pour bureaux, tiroirs, coffres, buffets, et malles ; Colliers et chaînes pour chiens, poires à poudre en cuivre ; Eperons plaqués et en cuivre à la Surrarrow ; Filières à coussinets assorties, pantures courbées à plaques ; Razoirs et couteaux de poche très-fins ; Couteaux de tables et couteaux et fourchettes de toutes qualités ; Egoïnes de Spears et C. S., Fers à repasser pour enfants ; Couteaux et cisailles de boucher, ossoirs, Loquets de toutes qualités ; Tenoux anglais, façon française, de toutes grandeurs ; Moulins à café de Park, extra-fins, Moulins à café, carrés ; Clés à vis assorties de 10 à 20 pouces, très-fortes ; Limes pour forgerons, égoïnes, passepartout, scies de moulin &c., Compas de proportion et compas à ressorts, rappes à chevaux ; Rappes fines, pour ébénistes, bouilloires et poissonnières, Casseroles plates et rondes, marteaux d'ingénieurs ; Moulins à mais de Park et de Corn de Nos. 1 à 10 ; Tilles, haches et cassetètes pour tonneliers et charpentiers ; Pitons de lits, roulettes en fer, compas de proportion, pour les charpentiers de navires ; Anneaux et boutons en cuivre à vis, galbandes en cuivre et en fer, vis à bois, assorties ; Bigornes de tonneliers, rivets de tonneliers ; Cadenas en cuivre et en fer de toutes grandeurs et qualités ; Truelles à maçonne de Brailes, ciseaux et gouges d'ébénistes et charpentiers ; Mortiers en fer et en cuivre avec pilons ; Seaupières, planies, balances en cuivre étamé assorties de 12 à 16 pouces, Roulettes à chassés ; loquets, polis et vernissés ; Grils très-forts, assortis de 10 à 18 lames, faucilles No. 1 à 4 ; Poëles à frire de toutes qualités, couplets pour coffres &c., Poignées en cristal plaquées ; Anneaux de tentes en fer et en cuivre ; avec un assortiment général de Fournitures de navires et de clincaillerie. Aussi de Philadelphie et New-York. Un assortiment de peinture blanche et de couleurs diverses poil à enduire en barils et en boucauds, colle forte américaine braid, goudron et résine.
12 av F. PASCAL.

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses les articles suivans, en débarquement du brick Vénus, de Marseille :
100 caisses Liqueurs superfines ;
30 " Absinthe de Neufchâtel,
100 " Eau-de-Fleurs d'Orangers ;
20 " Corbeilles Figues.
F. H. PETITPAIN,
27 mai encoignure Chartres et Toulouse.

COUVERTURES FRANCAISES—100 balles, 9 points, de Granier, reçues et à vendre par
21 juin J. MAGER.

LE 15 juillet prochain et les jours suivants, à onze heures du matin. En vertu d'un ordre de vente de juge de la Cour de District du premier District Judiciaire de cet Etat de la Louisiane, rendu sur pétition de François Barthélemy Le Beau, syndic des créanciers de Pierre Pujol Perret, il sera vendu par Louis La Branche, juge de paroisse, pour la paroisse St. Charles, y exerçant les fonctions d'encanteur public, et sur l'habitation du dit sieur Pre. Pujol Perret, les propriétés suivantes, abandonnées par ce dernier à ses dits créanciers :

1°. Une **HABITATION** située dans la paroisse St. Charles, sur la rive droite du Mississipi, à onze lieues au-dessus de cette ville de la Nouvelle-Orléans, ayant huit arpens de face au fleuve, sur la profondeur ordinaire de quarante arpens, et plus s'il s'en trouve, maintenant borné d'un côté par la propriété de Mme. Ve. St. Martin, et de l'autre par celle de MM. St. Martin frères; ensemble toutes les bâtisses, sucrerie, cabanes à nègres et toutes autres dépendances; plus, 4 paires de bœufs, 14 chevaux, et tous les instrumens aratoires, ainsi que le tout sera montré au moment de la vente.

Il existe sur la dite habitation cent arpens de cannes, dont soixante cinq arpens plantés et trente cinq de souches.

2°. Et les **ESCLAVES** suivants :
Alexandre, âgé de 30 ans, commandeur, bon cocher, sucrier et charretier.
Azor, âgé de 35 ans, bon charretier et nègre de champs;
Isidore, âgé de 26 ans, nègre de champ;
Janvier, âgé de 30 ans, nègre de champ;
Jacques, âgé de 30 ans, excellent charretier et briquetier.
Jean, âgé de 19 ans, bon bûcheron et nègre de champs;
Noel, âgé de 21 ans, bon cocher et domestique de maison;
Sanon, âgé de 16 ans, bon nègre de champs;
Victorin, âgé de 15 ans, domestique de maison;
Davis, âgé de 20 ans, depuis cinq ans dans le pays, bon scieur de long et laboureur;
Nat, âgé de 22 ans, bûcheron et nègre de champs;
Williams, âgé de 15 ans, do. do.
André, âgé de 16 ans, do. do.
Basile, âgé de 20 ans, do. do.
James, âgé de 24 ans, do. do.
Jaquet, âgé de 50 ans, bon charretier et laboureur.
Joseph, âgé de 55 ans, do. do.
Laurent, âgé de 55 ans, do. do.
Arlequin, âgé de 45 ans, ayant une hernie;
Raguine, âgée de 35 ans, bonne blanchisseuse et domestique de maison, avec son fils, *Justin*, âgé de 6 ans,
Louise, âgée de 17 ans, domestique de maison et son fils âgé de 3 ans.
Marie, âgée de 30 ans, bonne cuisinière;
Rosette, âgée de 60 ans, cuisinière;
Angélique, âgée de 50 ans, sourde et malade;
Jacques, âgé de 45 ans, nègre de champ (ayant une hernie)
Zénon, âgé de 30 ans, charretier ;
Philippe,
Joseph Bambara,
Quent,
Benjamin,
L'habitation et toutes ses dépendances, les bœufs, les chevaux, les instrumens aratoires &c. et les nègres ci-dessus nommés, seront vendus en bloc et au comptant.

Et immédiatement après, mais séparément, on procédera à la vente des esclaves suivants, employés sur l'habitation du dit Sr. Pre. Pujol Perret, à un crédit de un et deux ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, avec pouvoir donné au sieur F. B. Le Beau, syndic, d'escompter les billets à un taux qui n'excédera pas neuf pour cent par an.
Raphael, âgé de 12 ans, bon nègre de champs;
Emma, âgée de 23 ans, blanchisseuse, domestique de maison, et son enfant de 17 mois.
Celina, âgée de 19 ans, domestique de maison et son enfant.
Araminta, âgée de 22 ans, négresse de champs et blanchisseuse;
Lucy, âgée de 22 ans, négresse de champs, et son enfant âgé de 2 ans.
Anthony.
N. B. L'habitation, toutes ses dépendances, et les dits esclaves, ne seront livrés aux acquéreurs, que lorsque toutes les conditions de la vente auront été fidèlement remplies, que leurs billets auront été fournis et endossés à la satisfaction du syndic, et que les actes de vente, (qui seront aux frais des acquéreurs,) auront été passés par le juge de la paroisse. 7 juin—t,tt.10.

Bureau de la Presse à Coton de la Levée,
Nouvelle-Orléans, 18 juin 1833.

AVIS est par le présent donné qu'une demande a été faite pour le renouvellement du certificat No. 32, de six actions dans le fond capital de la compagnie, au nom de Henry de Endé; on suppose avoir égaré ces certificats.
WM. HUDSON,
18 juin—6a secrétaire.

LES soussigné ont sur la Levée, vis-à-vis le Ferry, environ 200 barillets de melasses qu'ils offrent à vendre, ou aux navires à un frêt modéré.
TOURNE & BECKWITH,
14 juin rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

VIN DE CHAMPAGNE, &C.—150 paniers de Champagne supérieur ; 6 balles Couvertures de laine, reçus par le navire Warsaw, du Hâvre.
60 barriques Vin de Marseille, ayant droit au *debenture*, à vendre par
14 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

SEL—1950 sacs, à bord du brick Mary, de Liverpool, à vendre par
13 juin B. BOOTH & CO.

LETTRES DE CHANGE sur, l'Angleterre, à vendre par F. PERRET,
7 juin rue Toulouse, No. 59.

CHEVAL ET BARROUCHE A VENDRE, A BON MARCHE.—Une jolie Barrouche avec un bon cheval ; s'ils ne se vendent pas à l'amiable avant le 15 courant, ils seront offerts à l'encan, le dit jour, par P. A. Guillotte, encanteur, s'adresser rue Royale, No. 118.
6 juin

LE soussigné offre à vendre la cargaison du navire Dublin-Packet, de Marseille, consistant en
500 barriques Vin des marques Bergasse, Fonset et Belfort ;
120 barils Vin imitation Madère;
800 caisse Vin Muscat;
50 barils Vinaigre;
100 caisses Savon bleu vif;
839 barils Eau-de-vie de Catalogne de 30 degrés;
100 caisses Liqueurs superfines;
30 " Absinthe de Neufchâtel;
100 " Eau-de-fleurs d'orangers;
700 paniers huile d'Olive, marque Plagnol;
120 caisses Salaisons assortis;
78 balles amandes;
4 jarres Fruits cristalisés;
1 jarre Nougat;
20 caisses fromages d'Hollande;
10 " Pruneau de 50 pobans chacune;
10 jarres Saucissons;
20 " Amandes douces cassées;
10 " do. amères do.
1 " Noix;
1 " Noisettes;
6 balles graines pour oiseaux;
6 pipes Eau-de-vie;
10 balles Bouchons;
300 paniers Bouteilles vides;
200 jarres vides;
940 chaines d'Ail;
Le tout ayant droit au drawback.
F. H. PETITPAIN,
5 juin encoignure Chartres et Toulouse.

ON demande 320 Actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, s'adresser à
30 mai P. J. TRICOU.

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre ;
Beau et bon Café, à un escalin la livre ;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre ;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaïque à 4 escalins le gallon ; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois ;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades; Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pillules, au magasin d'ANT. MICHOUD,
24 mai encoignure Levée et Ursulines.

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. ORIOL & Co.
13 avril encoignure des rues Condé et Dumaine

LE soussigné ayant été régulièrement nommé agent pour la vente des fameuses machines à laver de Queens, a l'honneur d'informer le public et particulièrement les capitaines de bateaux à vapeur, de navires, les personnes tenant pensions &c. &c. qu'il recevra des ordres pour une ou plusieurs de ces machines, à son bureau, rue du Maine, No. 28.

Les avantages de cette machine sont tels qu'il suffit de la voir en opération pour avoir le désir de les acheter.—On peut voir la machine en opération rue de Chartres, No. 122.

On peut obtenir le droit d'en vendre dans différentes paroisses en s'adressant chez Everitt, rue du Maine, No. 28.
25 avril

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur*, en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 39, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pupitres, livrets et comptoirs, plaques de portes, baguettes, de rideaux et escalier—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous ces articles à des prix modérés. 4 mai—6m.

LE soussigné offre à vendre en débarquement du Brick Victor de Marseille,
50 barriques de Vin, 36 caisses Vin Muscat;
54 caisses Salaisons assorties;
1 baril Olives, 3 sacs Noisettes.
F. H. PETITPAIN,
22 juin encoig. des rues de Chartres et Toulouse.

VENTES PAR LE MARSHAL.

La succession de Yves Lemonier contre M. & Mme. Boyer.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 18 juillet, à 5 heures, au Principal, 2 lits en acajou, 1 armoir, 3 tables, 1 side-board, 1 paire de fer à repasser, 1 bois de lit, et divers autres articles, saisis dans la demande ci-dessus.
5 juillet D. DAUNOY, marshal.

F. H. Petitpain vs. Bontemps.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 19 juillet, à 4 heures, sur les lieux, encoignure des rues Rempart et de l'Hôpital, le fonds d'un cabaret, contenant divers articles de groceries, étagères et comptoir, saisis dans l'affaire ci-dessus.
5 juil L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi 20 juillet, à 5 heures, au bureau du marshal, 1 sofa, 1 table, 112 boîtes de cigarres, 1 secrétaire, saisis dans l'affaire de Mme. Lobre.
5 juillet L. DAUNOY, marshal.

A. Garcia vs. Hy. Titley,

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 16 juillet, à 5 heures, sur la Levée, entre les deux marchés, un lot de cordage, 1 do. vieille voiles, &c, saisis dans l'affaire ci-dessus.
3 juillet L. DAUNOY, marshal.

Lauren, & Rogers vs. J. Boll.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 17 juillet, à 5 heures, au Principal, une barrique d'huile, 5 barriques contenant liqueurs, une boite tabac, une boite chandelle, un comptoir et établotte, saisis dans l'affaire ci-dessus.
3 juillet L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 3 aout, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, un lot de terre, situé à l'encoignure des rues Robertson et Bayou, mesurant 64 pieds de face, sur 144 pieds de profondeur, saisi à la demande du Dr. Thomas.
1er. juillet L. DAUNOY, marshal.

L. Brink contre Thos. Pendegrast.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 3 août prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le terrain No. 7, d'après un plan fait par Joseph Pilié et déposé au bureau de T. Seghers, notaire public. Le dit lot situé encoignure des rues Baronne et Girod, faubourg St. Marie, avec toutes les bâtisses qui sont dessus, se composant de 2 bonnes maisons d'habitation en bois dont une est toute neuve et l'autre en bon état, saisie et, pour être vendu sujet à une hypothèque de $2700 en faveur du vendeur, la dite propriété a 25 pieds sur la rue Girod et 102 pieds 10 pouces de profondeur sur la rue de la Baronne, saisis dans la demande ci-dessus.
1er juillet L. DAUNOY, marshal.

Robert Allen vs. Ht. Hamerick.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente lundi, 15 juillet, à 5 heures sur les lieux, dans une cour située rue de l'Hôpital et Bourgogne, une grande citerne, saisie dans l'affaire ci-dessus.
1er juillet D. DAUNOY, marshal

La. Jh. Pecquet vs. Paul Fonrouge.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 9 juillet, à 4 heures, sur les lieux, rue de la Levée, entre Madison et Dumaine, divers articles de Groceries, étagères et comptoir, &c., saisis dans la demande ci-dessus.
26 juin L. DAUNOY, marshal.

M. Caldwell vs. Thos Wadsworth.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité j'exposerai en vente, mercredi, 10 juillet, à 5 heures, au Principal, un lot de cadres et garnitures, saisi dans l'affaire ci-dessus.
26 juin L. DAUNOY, marshal.

F. La Pierre vs. Louis.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 23 juillet, à 5 heures, sur la Levée, vis-à-vis la rue Toulouse, une pirogue No. 77, saisie dans la demande ci-dessus.
26 juin L. DAUNOY, marshal

AVIS.—La société existante sous la raison de *Lobre & Orain* est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour. G. Orain reste chargé de la liquidation et continuera le même genre d'affaires, pour son propre compte, même magasin, Nouvelle-Levée, No. 7. B. LOBRE.
1er juillet G. ORAIN.

AVIS.—Le soussigné prévient ses anciens patrons qu'il continue, pour son propre compte, le même genre d'affaires que ci-devant. Son bureau est sur la Nouvelle-Levée, No. 7. B. LOBRE.
1er juillet

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de Signatius Pigman, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte présenté par N. Cox, exécuteur testamentaire du dit Ignatius Pigman, ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour,
3 juillet S. BLOSSMAN, dép. rég.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 20 juin 1833—No. 6959—*Eulogio de Celis vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers ; il est ordonné qu'une assemblée du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de H. Fédesclaux, not. pub., le lundi, 22 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné que R. Preaux soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la cour,
21 juin—8,2ps. F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—*Jean Joseph Coiron vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le jeudi 11 de juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire ; et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues ; il est de plus ordonné que M. Geo. Asbridge soit nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de la cour,
10 juin—9 2ps F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—14 juin 1833—Présent l'hon. Chs. Maurian juge—[No. 6603]—*Dans l'affaire de John Prendergast contre ses créanciers*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition de Jques. F. Enoul Livaudais, syndic, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du failli, ait lieu en l'étude de W. Boswell, not. pub. mercredi, 17 de juillet prochain, pour déterminer les conditions et l'époque de la vente des biens cédés.
Par ordre de la cour.
15 juin—11, 2ps F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—*Robert Bronough contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public, le lundi 8 juillet prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire. En même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Par ordre de la cour.
26 juin—5,2ps FRED. BUISSON, dép. greffier

REÇU dernièrement et en vente chez le soussigné ;
50 caisses de Macaroni ;
12 caisses de Sardines ;
12 caisses de Ratafia de Grenoble ;
10 jarres de Saucissons de 1ère. qualité ;
75 paniers de Champagne de 1ère. qualité ;
60 do. do. Vin de Chablis.
JULES LE BLANC,
24 juin rue Royale, No. 103.

TRAITES sur Marseille, en vente chez
JULES LE BLANC,
24 juin rue Royale, No. 103.

A LOUER.—Une résidence d'été.—Un lot entier avec des maisons neuves dans la rue St. Ferdinand, faubourg Washington, 4 ilets à partir de la Levée, s'adresser chez JULES LE BLANC,
24 juin rue Royale, No. 103.

HUILE D'OLIVE, Vins de côte et Vins Muscat. En débarquement du brick Cosmopolite, capitaine Corchate, de Marseille, et à vendre par les soussignés,
400 barriques Vin de Belfort et Elisée-Baux,
10 barils imitation Madère,
150 caisses Vin Muscat Frontignan,
200 paniers Huile d'olive,
10 barils Huile d'olive,
20 paniers Vermicelle,
30 caissons Raisins,
2 balles Amandes,
200 sacs Bouchons. CARRIERE & BORDUZAT,
12 juin rue St Louis, No 11

AU BAZAR DE PARFUMS,
Rue Royale, No. 239.
INDEPENDAMMENT de son assortiment général de parfumeries, le soussigné offre pour la saison les articles suivants :
Pommade ou Crême de Concombre, pour le teint, fraîche
Lait dito dito dito
Lait Virginal, Sel de Vinaigre [illegible] d'Angleterre,
Vinaigre aromatique, dito anti-pestilentiel, dit des Quatre-Voleurs. 7 juin

VENTES PAR LE REGISTRE.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régistre des Testaments—Vendredi, 2 août 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, un nègre, nommé Charles appartenant à la succession de feu Susanne Hall.
Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
1er juillet W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régistre des Testaments.—Jeudi, 1 août 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Antoine Dallon, une négresse américaine, nommée Anna ou Hannah, âgée d'environ trente six ans, parlant français et anglais, blanchisseuse, un peu cuisinière, bonne repasseuse, marchande, gardienne d'enfants, [illegible] un peu.
Conditions de la vente : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque, l'acquéreur ayant le privilège d'escompter lesdits billets à un taux n'excédant pas dix pour cent par an, ou autant des dits billets qu'il sera nécessaire pour satisfaire les hypothèques et privilèges existant sur l'esclave ci-dessus nommée et décrite :
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS Rég.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
1er juillet

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régistre des Testamens.—Samedi, 13 juillet 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au coin des rues Bassin et St. Louis, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Susanna Hall.
Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
1er juillet W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régistre des Testamens—Samedi, 13 juillet 1833, à 5 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon bureau, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu James Whitworth.—Conditions de la vente : Comptant.
1er juillet W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistre des Testamens.—Vendredi, 12 juillet 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu le capitaine George Rollins, No 314, rue Tchapitoulas, entre les rues Louise et Delord, un fonds de boutique d'eau de Soda, les meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession du défunt—Plus un cheval et un dray.
Conditions de la vente : Toute somme au-dessous de $200 payable comptant, et toute somme au-dessus de $200 payable à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.
Par ordre de la cour.
1 juillet W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Jeudi, 11 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, la goëlette Elizabeth, avec les agrès et apparaux, la moitié indivise de laquelle appartient à la succession de feu Antoine Dallon, et l'autre moitié à Pierre Lemoine.
Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque, l'acquéreur ayant le privilège d'escompté les billets à un taux n'excédant pas dix pour cent par an, ou autant des dits billets qu'il sera nécessaire pour satisfaire les hypothèques et privilèges existant sur la susdite goëlette.
Par ordre de la Cour,
28 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le régistre des Testamens.—Mercredi, 10 juillet, 1833, à 5 heures de l'après-midi, il sera vendu au ci-devant domicile de feu Marie-Louise Simon, rue du Cirque, vis-à-vis l'hôpital de la marine, au faubourg Ste. Marie, les effets mobiliers appartenant à sa succession.
Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la Cour,
28 juin S. BLOSSMAN, dép. rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Mardi, 30 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, les esclaves ci-après nommés et décrits, appartenant à la succession de feu Joseph Gaspard Authemant, savoir :
Marthe, négresse de 50 ans, cuisinière et un peu blanchisseuse ; Fanny fille de Marthe, mulatresse d'environ vingt ans, sachant faire un peu de tout, marchande ; Sanon, fils de Marthe, nègre de vingt-deux ans, cordonnier et cigarrier, créole ; Rosalie, négresse d'environ trente ans, blanchisseuse, marchande et un peu cuisinière ; Adèle, fille de Rosalie, mulatresse créole, âgée de seize ans ; Alphonse, nègre d'environ quatorze ans, enfant de Rosalie, créole.
Conditions de la vente.—Un quart comptant, un quart à six mois, un quart à douze mois et un quart à dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
S. BLOSSMAN, dép. Rég.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. H. Ferand, not. pub., aux frais des acquéreurs. 26 juin.

COUR DES PREUVES—*Vente par le régistre des Testamens.*—Lundi, 8 juillet 1833, à dix heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu Joseph Gaspard Authemant, à l'encoignure des rues Dumaine et Dauphine, un fonds de cabaret, les meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession du dit défunt. Conditions de la vente : comptant. Par ordre de la cour. S. BLOSSMAN,
26 juin dép. rég. des testamens.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régistre des Testaments—Mardi, 23 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la mineure Clarisse Sabatier, une négresse nommée Michael, âgée d'environ 18 ans.
Conditions de la vente, 12 mois de crédit, et un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour,
20 juin P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég.

VENTE RENVOYEE.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régistre des Testamens—Samedi, 20 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Clarisse Henriette Bénard, décédée, épouse de Armand Constant Vallet.
Une négresse nommé Maria, âgée d'environ 21 ans, propre à tout, laquelle avait été annoncée pour être vendue le 7 du présent mois de juin, mais n'a pas pu être vendue, s'étant absentée pour la première fois.
Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la Cour,
P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég.
N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 18 juin.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistre des Testaments.—Mardi, 30 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marie Louise Simon, les esclaves et la propriété foncière ci-après décrites, savoir :
1°. Rosannah, négresse, âgée d'environ 45 ans, sujette aux crises.
2°. Mary-Jane, négresse, âgée d'environ 15 ans, maladive et ayant l'habitude de s'absenter.
3°. Un demi-terrain, situé au faubourg Ste. Marie, au coin des rues St. Jean et Gravier, mesurant trente pieds de face à la dite rue St. Jean, sur 120 pieds de profondeur et face à la dite rue Gravier, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.
Conditions [illegible] Moitié comptant, et le reste à 90 jours de crédit, [illegible] endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
S. BLOSSMAN, Dép. régistre.
N. B. Les actes de vente seront passés chez H. Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Mardi, 9 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Philippe Sterling, la propriété ci-après décrite, savoir :
Un morceau de terre, situé dans la paroisse de Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, près de la ville de la Nouvelle-Orléans et ayant une superficie d'environ 10 arpents, conformément à un plan fait par L. Bringier, arpenteur général, le 11 avril 1827, et déposé en l'étude de C. Pollock, not. pub.
Conditions de la vente : Un quart comptant, et le reste en trois termes égaux de 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour,
7 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—*Succession de P. B. Penny.*—Il est ordonné, qu'une assemblée des créanciers de feu P. B. Penny, soit convoquée, et tenue en l'étude de Branc & W. Miller, notaire public, samedi le 27 de juillet prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires de la succession ; et il est de plus ordonné, que H. B. Cenas, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit P. B. Penny.
Nlle.-Orléans, le 24 juin 1833.
[Signé] CHARLES MAURIAN, juge.
Je certifie ce que dessus.
24 juin S. BLOSSMAN, dép. Rég.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régistre des Testamens—Mardi, 23 juillet 1833, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel C. Young, les esclaves suivans, savoir :
Charles, mulâtre âgé de 42 ans, charpentier ;
Catiche, mulâtresse âgée de 27 ans, avec son enfant Gabriel, âgé de 3 ans.
Conditions de la vente : Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
18 juin FELIX TALA, dép. rég.

TRAITES SUR L'ANGLETERRE, à vendre par B. BOOTH & Co.
25 mai

PORC.—[illegible] barils porc, propre pour l'usage des habitations, à vendre par
7 juin DUCROS & MOREAU.

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
TENUE PAR
Mme. Ve. VERNIES et Mlle. VERNIES.
Rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

MADAME GRANET, ayant pris la résolution de suivre M. Granet, au collège Jefferson, a fait choix de Mme. veuve VERNIES pour continuer la PENSION DE DEMOISELLES, qu'elle avait fondée dans la rue Royale.

Le cours d'études embrasse toute l'année, sans vacances fixes.

M. Boyer, pour la première classe. Il y consacrera les heures qui ne sont point employées à son école.

Mlle. Zélie Vernies, aidée de sa sœur et d'une sous-maitresse, est chargée des deux classes inférieures, et seconde sa mère dans l'administration intérieure de l'établissement.

Les maîtres suivans sont chargés des autres branches de l'éducation :
M. Dolbear, pour l'écriture et l'anglais.
M. Brocard, pour le chant.
Mme. Boyer, pour le piano et la harpe.
M. Santipetri, pour l'espagnol.
M. Turam, pour le dessin.
M. Bertus pour la danse.

Des soins maternels et une surveillance exacte et continuelle, une nourriture saine, un traitement doux et ferme, un choix de professeurs distingués, voilà les points principaux du plan que Mme. Vernies adopte et duquel elle ne déviera pas.

CONDITIONS :

Pension, pour douze mois	$200
Demi-pension....do	144
Externat.........do	96
Harpes, par trimestre	30
Piano,......do	30
Danse,......do	22
Chant,......do	30
Dessin,......do	
Espagnol.....do	

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue française et de la langue anglaise, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, la mythologie, les différens genres de couture et de broderie.

Une instruction religieuse sera faite une fois la semaine. Les pensionnaires seront conduites à l'église le dimanche, quand le temps le permettra.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payées. Chaque élève apporte en entrant 2 paires de draps, 1 couverture de laine, 1 couvre-pied blanc, 12 serviettes, 1 couvert et une timballe d'argent, 1 couteau de table et un trousseau suffisant.

Les livres de classes sont payés séparement ou fournis par les parens.

La pension et la demi-pension se payent par trimestre, et d'avance ; l'externat se paye par trimestre ou par mois, au choix des parens, mais d'avance aussi.

La pension et les classes sont ouvertes aujourd'hui.

Attendu que Mlle. Zélie Vernies n'est pas encore arrivée de la campagne, les deux classes dont elle est chargée seront tenues par Louis Tainturier.

Madame veuve Vernies prévient que M. Boyer qui est chargé de la première classe n'est pas intéressé mais employé au cours des études classiques. Quelque flattée qu'elle fût été qu'il prît une part plus active dans l'ensemble des travaux d'une maison d'enseignements, il lui serait impossible de se lier, puisqu'il tient, lui même, un établissement de la même description.

M. Louis Tainturier sera employé, après le retour de Mlle. Zélie Vernies pour donner des lectures sur les matières générales de l'instruction. Ces lectures auront lieu, les lundis, les mercredis et les vendredis de chaque semaines. 3 juillet.

PENSIONNAT LOUISIANAIS.
Dirigé par M. Ch. CUVELLIER.

CE pensionnat est établi sur l'habitation occupée dernièrement par Madame Laronde. Aucune situation, à proximité de la Nouvelle-Orléans, ne réunit plus d'avantages que celle-ci pour une maison d'éducation ; les édifices sont vastes et distribués de la manière la plus favorable au maintien de l'ordre intérieur ; l'emplacement, dans le voisinage de la ville, présente, pour la salubrité, les mêmes garanties que la campagne ; ce local est d'ailleurs trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description plus étendue.

Les personnes qui voudront prendre la peine de le visiter se convaincront de suite, qu'il serait peut-être impossible d'en trouver un plus convenable pour une institution de ce genre.

M. Cuvellier s'étant voué depuis longtems à l'instruction publique, et ses principes ayant déjà été appréciés par un grand nombre de pères de famille, il serait sans doute superflu de s'étendre sur ce sujet ; il suffira d'informer le public que le *Pensionnat Louisianais* sera établi, sous le rapport des études et de la discipline, sur les mêmes bases que le collège qu'il a dirigé avec quelques succès pendant les six dernières années.

Les études se composeront donc, comme précédemment, pour la généralité des élèves, des cours de langue Française, Anglaise et Latine. Les élèves au dessus de douze ans pourront en outre suivre un cours d'Espagnol.

Tous les élèves, selon leur âge et leurs capacités, suivront le cours de mathématiques, qui comprendra : l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, la Statique et la Géométrie Descriptive.

Les éléments de Physique et d'Astronomie seront enseignés aux jeunes gens qui auront suivi avec succès le cours de mathématiques.

La Géographie et l'Histoire seront également partie des études générales. L'enseignement du Dessin est compris dans le prix de la pension. Les autres maîtres d'agrément seront payés à part.

Les prix sont fixés à $300 par an, payables d'avance, par trimestre, pour les pensionnaires au-dessus de 12 ans et à $250 pour les pensionnaires plus jeunes.

Il sera fait une réduction aux familles qui auront plusieurs enfans dans l'établissement.

Les seules choses que les parents ou tuteurs auront à fournir à leurs enfants ou pupilles lors de leur entrée seront un matelat, un oreiller, deux paires de draps au moins une couverture, un moustiquaire et une quantité suffisante de linge et de vêtements. 24 juin—6m

ETAT DE LA LOUISIANE.—*Paroisse de Plaquemines*—Cour des Preuves.—Attendu que Joseph Clark de la ville de la Nouvelle-Orléans a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de James Newman.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles la dite demande ne sera pas accorder.
Paroisse Plaquemines, 27 juin 1833.
1er juillet C. LEONARD, juge.

A LOUER OU A VENDRE.
LIVRABLE LE 1er. AOUT.

LA maison neuve, située rue Bourgogne entre celles des Ursulines et Hopital mesurant 32 pieds de face sur 128 de profondeur, composée de quatre appartements, galerie, cabinets, caves, mansardes et cuisine haute, s'adresser rue St. Anne, No. 86. 1er juillet

20000 PIEDS de Planche de la première qualité, en débarquement vis-à-vis la rue St. Louis, et à vendre par BLANC & BRUGIER, On offre un chaland vide des hauts à bon compte.
26 juin

CAFE DE LA HAVANE.—119 sacs Café en débarquement du brick Dos Hermanos, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
18 juin rues Toulouse et Chartres

EN magasin et à vendre par les soussignés, 2 balles Shalls, imprimés ;
2 do. indiennes, 1 caisse Merinos et Indiennes,
6 pièces Indienne, 7 do. bordures;
2 balles Couvertures françaises 6 point ;
6 caisses Vin Hermitage supérieur ;
50 do. château-Léoville, do.
15 paniers Champagne, do.
8 barils Vin de Grenache, (Roussillon)
1 caisse de 50 bouteilles liqueurs superfines;
3 caisses Serrures française;
2 boucauts fil à voile.
19 juin T. NICOLET & Co.

300 BALES coton seront prises à fret, pour le Hâvre, à une fraction au-dessous de 7-8, s'adresse immédiatement à
18 juin J. MAGER.

A VENDRE par les soussignés, reçu par divers navires,
Vin rouge en barriques vieux médoc;
Vin blanc de Graves vieux en tierçons de 35 gallons;
do. do. do. do. do. de 30 gallons,
Vin en caisses rouge de 12 bouteilles, cru supérieur;
do. vieux Margaux, Médoc;
Vin de Champagne en paniers de 12 bouteilles;
Liqueur fine aux larmes du général Foi, en caisses de 12 bouteilles;
Bouchons pour bouteilles ;
3 caisses de peignes de corne assortis à retaper;
Un moulin complet pour sucrerie, chaudières à sucre et gueules de fourneaux.
17 juin J. B. & F. LABATUT.

ESPARS, CHAUX ET BOIS DE CHARPENTE.—Une quantité d'Espars, grandeurs assorties, une quantité de Planches et Bois de charpente pour entrepreneurs de navires ; 2000 barils de Chaux, reçus par le navire Johannes, de Cottenbourg. A vendre par
6 mai I. OGDEN & Co.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre dans leur pharmacie, rue St. Pierre, No. 5, face à la Place d'Armes, les articles suivans :
[illegible]
[illegible] P. CUSACHS & CO.

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. Jacques, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut le trouver pendant la session de la Législature de la Chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps. 5 mars

[illegible] de douté, [illegible] Patrick, âgé d'environ 30 ans, [illegible] anglais, [illegible] doux et très soumis, taille de 5 pieds 8 pouces, mince de corps, ayant une cicatrice à l'un de ses bras près du poignet. Le dit Patrick est bien connu comme conducteur du bateau du moulin à scie de M. Chs. Royer à la paroisse St. Charles. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le fera loger dans une des geoles de cet Etat.

Les capitaines de bateaux à vapeur, et autres sont prévenus de ne pas donner passage au dit Patrick sous peine d'être poursuivis selon les rigueurs de loi.
5 juil—3 BLANC & BRUGIER.

$40 DE RECOMPENSE.
EST parti marron de chez le soussigné le nègre **JARRED**, âgé de 18 ans, taille de 5 pieds 8 pouces (anglais) peau très noire, le regard sombre. Lorsqu'il s'est absenté, il portait un habit de drap bleu et un chapeau de poil noir. La récompense ci-dessus sera donnée à qui conque le ramènera au soussigné. Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeurs, &c., sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis suivant la loi.
3 juillet—3 DESDUNES POINCY.

UNE récompense de dix piastres sera donnée à qui arrêtera et mettra à la geole de cette ville, ou de l'une des paroisses de cet état, le nègre **JEAN**, âgé d'environ 28 ans, taille d'environ 5 pieds, jolie figure, teint bien noir. Ce nègre est menuisier; il est très connu en ville, il a travaillé plusieurs années chez M. B. Bates et chez M. Gascave. Le soussigné ne l'a pas vu depuis vendredi dernier, 14 du courant.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas recevoir le dit esclave à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. A. ANGELAIN,
20 juin—8,2ps. rue Bourgogne, No. 264.

$15 DE RECOMPENSE.
EST partie marronne de chez le soussigné, vendredi dernier, 14 du courant, une négresse américaine, âgée de 22 ans, taille moyenne, parlant français et depuis 11 ans dans le pays, nommée **LUCINDA** ou **LUCIE**. Ladite négresse a appartenu à M. Declouet, avocat à la Nouvelle-Orléans, elle avait lors de son départ une robe de cotonnade bleue à carreaux, et a emporté une robe de mousseline blanche à raies violettes; on pense qu'elle cherchera à aller au Natchez.

Les capitaines de bateaux-à vapeur sont priés de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant la loi. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cet état, ou la ramènera chez le soussigné. R. SALAUN,
24 juin—6 rue Royale, No. 305.

COURTOIS ET BALENCIANI,
Horlogers, rue St. Anne, No. 42, vis-à-vis les cours.
ONT l'honneur de prévenir le public et leurs amis qu'ils viennent de recevoir un assortiment complet de montres et de bijouterie, qu'ils livreront à des prix modérés. Ils se chargent de toute espèce de réparations concernant leur état, comme : montres, pendules, boîtes à musique, &c.
26 juin—12

AVIS—La société jusqu'ici existant sous la raison de *Clappier & Micoud* est dissoute par la mort de M. Clappier.

Le soussigné, chargé de la liquidation des affaires de la société, prie les personnes qui ont des réclamations, de les présenter sans délai.

Ceux qui doivent sont prévenus qu'il devient urgent de faire des rentrées, et en conséquence, on les invite à venir régler.
3 juillet—3 MICOUD.

MUSIQUE.
UNE personne nouvellement arrivée de France, offre aux amateurs de donner des leçons de musique et de Flûte; Elle prendra des élèves à un prix modéré et pourra, au besoin leur prêter des instruments et de la musique nouvelle.
S'adresser rue Condé No. 99 entre les rues St. Philippe et Ursulines. 1er. juillet—2

UN ouvrier qui saurait forger et limer, trouverait de l'emploi en s'adressant à M. A. Dietz, sur son habitation, dans le bas de la ville, après la raffinerie de sucre de M. Forstall. 28 juin—3.

WM. FADEUILHE rue de Chartres No 137, vient de recevoir un nouvel assortiment de papiers peint et bordures, qu'il offre à un prix très modéré.
A Louer—les appartements fraîchement tapissé rue de Chartres, No. 137. 26 juin.

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER.
SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoie qui est en vente chez les agents.
DUCONGE & PEYCHAUD,
18 fév rue de Chartres, No. 89.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.
Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York,
ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.
N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
22 nov.—6m

AVIS AUX ENTREPRENEURS.—Les soussignés, agents de la scie-à-vapeur à l'ear [illegible], se chargeront de toutes les commandes qu'on leur fera pour des planches de cypre, ou ils délivreront, soit sur le bassin ou sur le chemin à coulisses, avec promptitude et à aussi bon compte qu'on pourrait les obtenir en ville ou dans les environs. TOURNE & BECKWITH.
7 mai Nouvelle Levee, No 15

EN débarquement, 20 barils huile [illegible], 15 do. graines de lin, et à vendre par les soussignés.
31 mai H. BONNABEL & FRERE.

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du brick Vénus de Marseille,
5,000 sangsues de choix,
115 onces essence de rose du Levant ;
50 do. do. do. Neroly pure ;
20 do. huile de Bergamote do.
25 do. do. de Limon.
31 mai H. BONNABEL & FRERE.

A VENDRE.—300 pièces Toile d'emballage Kentucky et 40 rouleaux corde, s'adresser à
DUBERTRAND et LEGENDRE,
20 mai rue St. Louis, No. [illegible]

A CAJOU.—Une partie d'ACAJOU choisi [illegible] marché, en déchargement du navire Cincinnati, à vendre par
7 mai B. BOOTH & Co.

A VENDRE au besoin, par les soussignés, briques à feu de Pensacole, de 1ère. qualité, bois de charpente, bois de chauffage, do. de pin, charbon, sables blanc, coquilles, brai et goudron.
28 mars GUESNARD & ALPUENTE

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE
Rue Bienville No. 5[illegible].
LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment générale de montures de cheminée en marbre d'un travail supérieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égyptiens, Italiens, Irlandais et Américains. Aussi des monuments, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples, des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris ; du ciment hydraulique et Romain ; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout à des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.
JAMES HALL &
JOHN STROUD
De l'ancienne raison de société François & James Hall.
23 janv.

EN débarquement du navire Jeune Gabrielle, de Bordeaux, et à vendre par P. Lafaye, à son magasin, rue Royale, No. 147, et chez MM. Dufour et Desbans, vis-à-vis le café de la Bourse, rue de Chartres.
Vins rouge en barriques Ste. Emilion, Canon Poméral et Médoc des années 1822, 1825, [illegible] et Sauternes [illegible] vins en caisse, [illegible] rouge et blanc [illegible], Bergerac, 1819, et de Grave Barsac 1825, Muscat, &c., le tout à des prix modérés—également [illegible] sangsues de Hongrie 1er. choix.
17 mai P. LAFAYE.

NOUVEAUX [illegible]
[illegible] Chs. Meunes, rue [illegible], No. 36, [illegible] assortis, [illegible], pour enfants, [illegible] et guingam, [illegible] Russie, [illegible] gams pour enfants et [illegible] chapeaux de paille, [illegible] de goût, &c.

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par
15 mai BENJ. BOOTH & Co.